

"Les États ont l'obligation de protéger et de conserver l'environnement marin. En exerçant leur droit souverain d'exploiter leurs ressources naturelles, tous les États ont le devoir de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution de l'environnement marin."

### Produits chimiques

En mai 1982, le Conseil d'administration du PNUE a autorisé le Directeur exécutif à convoquer une réunion d'experts gouvernementaux chargés d'examiner des directives ou principes relatifs à l'échange de renseignements sur le commerce, l'utilisation et la manutention de substances chimiques potentiellement toxiques, notamment les pesticides. Un Groupe de travail spécial a été constitué et il s'est réuni pour la première fois aux Pays-Bas, du 26 au 30 mars 1984. Une deuxième session s'est déroulée à Rome, du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 1985, et une troisième est prévue à Londres pour le début de 1987.

Le Canada est en train de mettre en oeuvre un Plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés, document qui résulte de la première session du Groupe de travail. Le Plan est conçu pour aider les pays importateurs à prendre des décisions éclairées en temps opportun et il fournira une somme de renseignements et d'expérience qui aidera le Groupe de travail à mettre la dernière main à son projet de lignes directrices.

### Déchets dangereux

La Conférence de l'OCDE sur la coopération internationale en matière de mouvements transfrontières de déchets dangereux s'est déroulée du 26 au 28 mars 1985. Cette Conférence avait pour objet de faire des recommandations quant aux mesures de coopération internationale qui sont requises pour en arriver à une surveillance et à un contrôle efficaces des déchets dangereux transportés au-delà des frontières nationales. La Conférence a notamment réaffirmé la nécessité de prévenir et de réduire dans toute la mesure du possible la production de déchets, de limiter leur toxicité et d'augmenter la proportion de déchets qui sont recyclés ou traités. La Conférence a recommandé la création d'un système international efficace pour contrôler les mouvements transfrontières de ces déchets. Ce système devrait comporter des instruments de l'OCDE en matière de notification, d'identification et de contrôle des mouvements transfrontières, ainsi qu'un accord international obligatoire.